



39^{ème} Rallye Régional PEA des Vallées

Vendredi 23 et Samedi 24 Août 2024

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Lundi 10 juillet 2024**
 Ouverture des engagements : **Lundi 10 juillet 2024**
 Clôture des engagements : **Lundi 12 août 2024**
 Parution du carnet d'itinéraire : **Dimanche 18 août 2024**
 Le road-book est à retirer au Bar du Champ de Mars (chez Ornella) avant les reconnaissances.

Dates et heures des reconnaissances : **Dimanche 18 août de 10h à 19h et le vendredi 23 août de 9h à 17h**

Vérifications administratives : Palais des Congrès de Remiremont **de 14h30 à 20h30 le vendredi 23 août 2024**

Vérifications techniques : Champ de Mars de Remiremont **de 14h45 à 20h45 le vendredi 23 août 2024**

Mise en parc fermé gardé obligatoire à l'issue du passage au contrôle technique

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : 1^{er} étage Palais des Congrès **à 19h30 le vendredi 23 août 2024**

Publication des équipages admis au départ : Palais des Congrès **à 21h00 le vendredi 23 août 2024**

Publication des heures et ordres de départ : Palais des Congrès **à 21h00 le vendredi 23 août 2024**

Départ du Champ de Mars de Remiremont 1^{er} concurrent VHC **à 08h00 le samedi 24 août 2024**

Publication des résultats partiels : Palais des Congrès – Champ de Mars **le samedi 24 août 2024**

Arrivée au Champ de Mars Remiremont 1^{er} concurrent VHC **à 16h59 le samedi 24 août 2024**

Vérification finale : Garage Renault GMA à Saint Etienne les Remiremont **le samedi 24 août 2024**

Publication des résultats du rallye 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent **le samedi 24 août 2024**

Remise des prix : au Palais des Congrès 1^{er} étage restaurant **à 20h30 le samedi 24 août 2024**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Vallées organise le vendredi 23 et samedi 24 août 2024 le 39^{ème} Rallye Régional PEA des Vallées en qualité d'organisateur administratif et technique et en doublure le 12^{ème} Rallye VHC des Vallées et le 11^{ème} Rallye VHRS des Vallées avec le concours des municipalités de Remiremont, Bellefontaine, Saint Nabord et Raon aux Bois.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Auto le 29/04/2024 sous le numéro 22 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 325 en date du 29/04/2024.

Comité d'Organisation

Président : Jean-Michel MARTINLicence n° 27433/0313

Membres : Tous les membres du Comité Directeur de l'ASA des Vallées.

Secrétariat du Rallye : ASA des Vallées - Espace Saint Romaric - 5 place du Batardeau - BP 40082 88200 REMIREMONT

Tél : 03.29.62.26.33. Mail : asavallees@wanadoo.fr

Tél : 06.09.25.53.60. Mail : jm-martin88@wanadoo.fr

Permanence du Rallye : Palais des Congrès - Champ de Mars à Remiremont

Lieu, date et horaire : Palais des Congrès - les 23 et 24 août 2024 pendant la durée de l'épreuve.

Organisateur technique

Nom : ASA des Vallées

Adresse : 5 place du Batardeau 88200 REMIREMONT.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des CS :	Claude	CONDAMIN	(licence : 122813/0314)
Membres du Collège :	Gérald	LAURENT	(licence : 2290/0314)
	Jean	WAMBACH	(licence : 3030/0306)
	Michelle	PECCAUD	(licence : 2309/0314)
Secrétaire du collège	Michelle	PECCAUD	(licence : 2309/0314)
Direction de Course :	Franck	MADER	(licence : 187564/0323)
Directeur de Course Adjoint	David	CLAUDE	(licence : 221403/0308)
Adjoint à la Direction de Course PC :	J.Christophe	LOUDIN	(licence : 236865/0326)
Secrétaire Direction de Course	Véronique	DUPAYS	(licence : 30612/0323)
Directeur de course Adjoint délégué aux ES n°1-2-3	Alain	ANGELMANN	(licence : 214977/0302)
Adjoint à la Direction de Course délégué aux ES 1-2-3	J.Jacques	SICHLER	(licence : 17673/0323)
Commissaire Technique Responsable :	Hervé	CUNY	(licence : 32801/0304)
Commissaires Techniques adjoints :	Emile	TENA	(licence : 124058/0305)
	Denis	DERCHE	(licence : 33547/0314)
	Daniel	HAEFFELIN	(licence : 12679/0322)
	Michel	LORRAIN	(licence : 105082/0304)
	Michel	WIEDENKELLER	(licence : 146262/0323)
Médecin E.S.	Michel	WIEDENKELLER	(licence : 146262/0323)
Chargés des relations avec les concurrents :	Jocelyne	ANGELMANN	(licence : 233639/0302)
	Marc	DELLENBACH	(licence : 10854/0323)
Chargés des relations avec la presse :	Jean-Michel	MARTIN	(licence : 27433/0313)
Chronométrateur ES Départ	Nathalie	THIERY	(licence : 342012/0308)
	Christian	GERMAIN	(licence : 12893/0305)
	Annie	GRIEFF	(licence : 253616/0305)
Chronométrage et classements informatiques :	Gérard	PEUREUX	(licence : 11720/0305)
Responsable des Commissaires :	Mauricette	FISCHER	(licence : 298312/0313)
Responsable parc :	Daniel	ROBERT	(licence : 8103/0314)
Voiture tricolore :	Jean-Charles	BIDAL	(licence : 1625/0305)
Voiture autorité :	Jean-Michel	MARTIN	(licence : 27433/0313)
Voiture damier :	Elisabeth	LOUIS	(licence : 1287/0313)
Speaker :	Didier	OHMER	

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, **tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés compétents en tant que "juges de fait"** pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye comportement antisportifs ; etc.

Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 39ème Rallye Régional PEA des Vallées compte :

- pour la Coupe de France des Rallyes 2024 (Coefficient 2).
- pour le Championnat des Rallyes de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2024,
- pour le Challenge interne 2024 de l'ASA des Vallées.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par **mail**, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le Vendredi 23 août 2024 de 14h30 à 20h30, les vérifications techniques de 14h45 à 20h45 au Palais des Congrès de Remiremont.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage des Grands Moulins Auto - Parc économique des Grands Moulins 88200 Saint-Etienne-les-Remiremont.
Taux horaire de la main d'œuvre : **60€ ttc**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **39^{ème} Rallye Régional des Vallées** doit adresser au secrétariat du Rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **12 août 2024 à minuit** (cachet de la poste faisant foi) accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque à l'ordre de l'ASA des Vallées) à l'adresse ci-dessous. La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail. (Merci de vous procurer une adresse pour ceux qui n'en n'ont pas et de l'inscrire lisiblement sur la demande d'engagement).

ASA des Vallées

5 Place Batardeau

BP40082

88203 REMIREMONT



06-09-25-53-60 / 03 29 62 26 33



asavallees@wanadoo.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures en moderne maximum. Dans le cadre où le nombre d'engagés au 12^{ème} Rallye des Vallées VHC et 11^{ème} Rallye des Vallées VHRS ne serait pas atteint, le nombre d'engagés serait augmenté dans la limite de 120 voitures sur l'ensemble des 3 rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **325 € + 5€* = 330€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **645 € + 5€* = 650€**
- Licenciés ASA organisatrices:(pilote et copilote) : **295 € + 5€* = 300€**
- 1 licencié ASA organisatrices:(pilote ou copilote) : **310 € + 5€* = 315€**

* 5€ pour le Challenge des Commissaires du GTC de la Ligue Grand Est de Sport Auto.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

4.3P. PARC D'ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur le Champ de Mars à Remiremont (**une seule voiture d'assistance par équipage**).

Les remorques seront obligatoirement stationnées sur le parking Le Cuisinier fléché.

4.3.1.2.P. Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance.

4.3.1.4 Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

Important : une bâche sous chaque voiture de course (3x5m) résistante aux hydrocarbures.

- De détenir un extincteur pour foyer A-B-C minimum 5 kg, faisant l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans.

- Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- Disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance 1 bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.

Les commissaires vérifieront la bonne observation de ces prescriptions.

**Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée
Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.**

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION des VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.1.P. IDENTIFICATIONS DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

6.1P. DESCRIPTION

Le 39^{ème} Rallye des Vallées représente un parcours de 140,55 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte **1 épreuve spéciale à parcourir 3 fois** d'une longueur totale de 39,6 km.

Les épreuves spéciales sont : **ES n° 1 – 2 – 3 « Mailleronfaing »** de 13,2 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.1.1.P. RALLYE DE DOUBLURE

En doublure du rallye moderne il sera organisé :

- un rallye réservé au VHC : 12^{ème} Rallye VHC des Vallées
- un rallye réservé au VHRS : 11^{ème} Rallye VHRS des Vallées

Les concurrents du rallye VHC s'élanceront en **première** position.

6.2.P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

6.2.1 .P.

Le nombre de passage en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de **3 passages maximum**. Des contrôles seront effectués.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 18 août 2024 de 10h00 à 19h00

Vendredi 23 août 2024 de 9h00 à 17h00.

Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter le code de la route notamment la vitesse et le bruit.

Tout accès aux épreuves spéciales devra obligatoirement se faire par le départ.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.1.7.P. ROAD BOOK

Le road-book sera à retirer au Bar du Champ de Mars (chez Ornella) avant les reconnaissances, **Dimanche 18 août de 9h à 19h** et au Palais des Congrès **le vendredi 23 août de 9h à 17h**

7.2.P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.2.P. CONTROLES HORAIRES(CH)

7.3.5.P. Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.5.P. EPREUVES SPECIALES

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde. Tout concurrent ne respectant pas le parcours imposé dans les chicanes (raccourci, éléments déplacés, ...) pourra être sanctionné par le Collège des Commissaires Sportif.

7.5.17.P. SECURITE DES CONCURRENTS

7.5.17.4.P.

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.

7.5.19.P CHICANE

Dans une même épreuve spéciale, les chicanes auront, de préférence, un sens d'entrée constant, et pourront suivre les schémas recommandés (cf règlement standard FFSA).

Un poste commissaire sera implanté à proximité immédiate de manière à pouvoir notifier des faits de course et replacer le matériel en place le cas échéant, avec comme élément prioritaire la sécurité des personnes.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES -

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Trois Commissaires de Route méritants seront récompensés par un prix. Un tirage au sort récompensera 3 commissaires par un chèque de 50€ chacun.

10.1. REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera le samedi 24 août 2024 à 20h30 au Palais des Congrès 1^{er} étage à Remiremont. Les coupes seront remises aux lauréats, pour les prix en espèces les chèques seront envoyés dans la semaine

u	Premier	Deuxième	Troisième	Quatrième
SCRATCH	300€	150€	75€	
CLASSE				
de 1 à 3 partants	320€	réduit à 150€ si 1 seul partant		
de 4 à 7 partants	320€	120€		
de 8 à 11 partants	320€	160€	80€	
+ de 11 partants	320€	160€	80€	40€
Féminines dès 5 partants	320€	100€		
Féminines de 1 à 3 partants	320€	réduit à 150€ si 1 seule partante		

Coupes: Scratch : 3 premiers – Groupes : 1^{er} – Classes : 1 coupe par tranche de 5 partants.